

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1181**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession, à la Ville, de 63 garages dépendant de l'ensemble immobilier Le Carré Mozart situé 13 à 27, boulevard Edouard Herriot, 28 à 29, rue Mozart et 1, impasse Mozart

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1181**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à la Ville, de 63 garages dépendant de l'ensemble immobilier Le Carré Mozart situé 13 à 27, boulevard Edouard Herriot, 28 à 29, rue Mozart et 1, impasse Mozart**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2003-1230 en date du 5 mai 2003, le Bureau a approuvé l'acquisition d'un volume, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement (Vefa) de l'ensemble immobilier Le Carré Mozart à Saint Priest dans lequel ont été aménagés 67 garages.

Il s'agissait alors de remédier au manque de stationnement résidentiel provoqué par la disparition des garages démolis par la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre de la ZAC Mozart, afin de les revendre en priorité aux propriétaires évincés ou aux personnes résidant sur le secteur.

La ville de Saint Priest s'étant engagée à racheter à la Communauté urbaine tous les invendus au prix de revient (prix d'acquisition par la Communauté urbaine augmenté des frais annexes), elle acquerrait, aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, les lots n° 1 à 15, 17 à 23, 26 à 60 et 62 à 67 de l'ensemble immobilier Le Carré Mozart ainsi que les 938/1 000 des parties communes et correspondant aux 63 garages qui n'ont pas trouvé preneur.

Les biens sont vendus libres de toute location ou occupation, au prix de 1 037 732,20 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis de cession, à la Ville, de 63 garages dépendant de l'ensemble immobilier Le Carré Mozart situé 13 à 27, boulevard Edouard Herriot, 28 à 29, rue Mozart et 1 impasse Mozart à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 1 037 732,20 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0742,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 024 673,58 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 300 - fonction 824 - opération 0742,

- plus-value réalisée : 13 058,62 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.